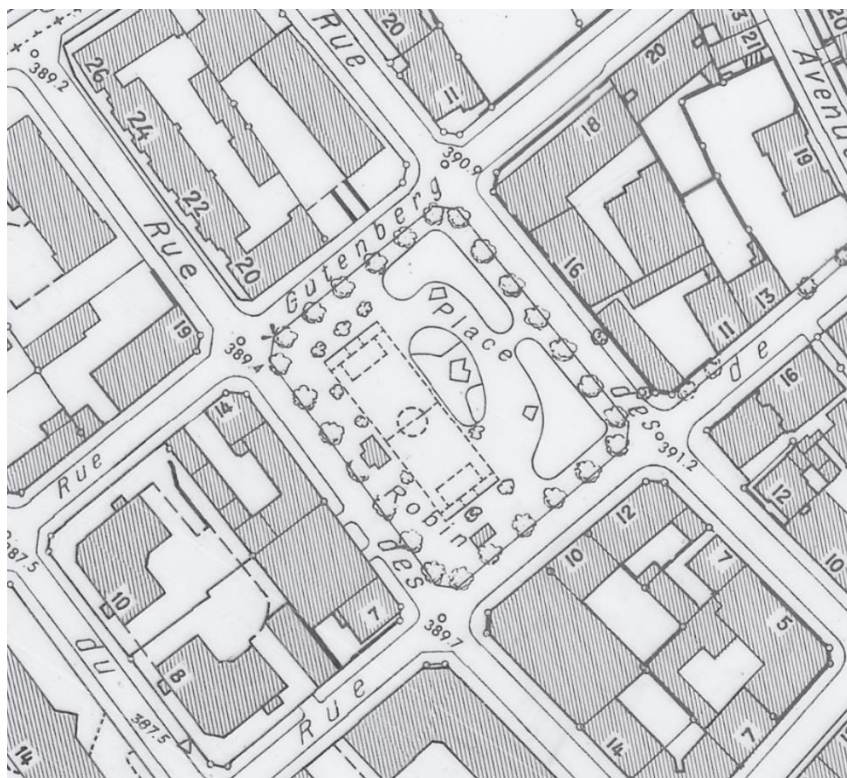


La place Robin à Vevey



Etude historique

Bruno Corthésy
Février 2024



Bureau de recherche en histoire de l'architecture

Bruno Corthésy, avenue Louis-Vulliemin 10, 1005 Lausanne

021/311 70 46, bruno.corthesy@citycable.ch, www.brha.expert

Table des matières

1. Introduction	3
2. Contexte historique	3
3. Création de la place Robin	7
4. Le donateur Emile Robin	9
5. Aménagements et travaux d'entretien	9
1931 <i>première réfection</i>	9
1949 <i>reconstruction du pavillon</i>	9
1962 <i>réaménagement : zones de verdure, places de jeux et places de stationnement</i>	10
1972 <i>réfection du sol</i>	13
1982 <i>nouvel éclairage</i>	13
1991 <i>projet d'aménagement reporté</i>	13
1996 <i>nouveau projet d'aménagement</i>	13
2006-2020 <i>plaintes et rénovations</i>	16
6. Evolution de la place Robin, 1907-2023	17
7. Etat actuel	20
8. Environnement	25
9. Conclusion	28
10. Abréviations	29
11. Bibliographie	29

Sans mention contraire, toutes les photographies ont été faites par Bruno Corthésy en 2024.

1. Introduction

La place Robin à Vevey est située au centre du quartier de Plan-Dessus, au-delà des voies de chemin de fer au nord-ouest de la ville. De plan presque carré et d'une surface approchant les 4'000 m², elle est créée par les autorités de la Ville en 1907 après qu'un plan de développement du quartier est adopté. En 2013, la place a été intégrée dans le recensement des jardins historiques (ICOMOS)¹.



Fig. 1. Le quartier de Plan-Dessus vers 1905 (MHV, VG3 2093). Au premier plan, s'étend de gauche à droite la rivière la Bergère et à l'arrière-plan, de gauche à droite également, la Veveyse. Tout à droite, le quartier est limité par la voie de chemin de fer. Le quartier est encore dépourvu de construction, à l'exception d'un grand entrepôt lié à la gare aux marchandises.

2. Contexte historique

Le quartier de Plan-Dessus est cédé par la commune de Corsier à la ville de Vevey en 1892 pour augmenter la surface à bâtir disponible dans l'agglomération et pour y développer la gare aux marchandises². Le secteur ne compte alors quasiment pas de construction et principalement occupé par des parcelles de vignes (fig.).

La Commune prévoit que le quartier sera affecté à l'industrie, à des ateliers, à du logement ouvrier et à de grandes maisons à louer³. Dès 1895, elle conçoit un projet de développement fondé sur une organisation rationnelle et strictement orthogonale des alignements et de la trame des voies de circulation. En raison de son affectation, le quartier sera dépourvu de jardins d'agrément privés propre aux zones de villas et possèdera une forte densité. De fait, les bâtiments peuvent être plus rapprochés que dans un quartier résidentiel et la largeur des rues est réduite à une norme de 12 m. pour les six axes longitudinaux (Copet, Corsier, Tilleuls, Marronniers, Jura, Reller) et à 10 m pour les rues transversales (Gutenberg, Fribourg, Nord, Moulins) (fig. 4)⁴.

¹ Recensement du 28.10.2013, guichet cartographique du canton de Vaud, geo.vd.ch.

² NEUENSCHWANDER, Joëlle, INSA. *Inventaire suisse d'architecture. 1850-1920. Vevey*, vol. 9, Berne : la Société d'histoire de l'art en Suisse, 2003, p. 449.

³ Préavis du Conseil municipal, 22.02.1895.

⁴ Préavis du Conseil municipal, 2.6.1899.

Le règlement du plan de quartier prévoit que les bâtiments soient construits en ordre contigu, en front de rue et alignés sur les voies de circulation, les façades latérales devant être perpendiculaires à l'axe de la voie. A l'intersection des rues, il est décidé que l'angle des bâtiments soit amorti par des pans coupés, pour des raisons esthétiques et pour faciliter la circulation. D'abord prévus avec une largeur de 7 m, ces pans coupés sont réduits de moitié, à 3,5 m de large⁵.

Les travaux d'aménagement de la voirie sont lancés en 1903. Sont ainsi réalisée 1'500 m de voies de circulation, dotés des équipements urbains tels que canalisations d'eau, de gaz et d'égouts (fig. 5)⁶. Pour les agrémenter, sont plantés sur l'ensemble 282 arbres. La population est consultée sur le choix des noms de rue⁷. En toute logique, sont proposés les noms des arbres qui les bordent, Marronniers et Tilleuls. La rue de Fribourg évoque la direction du canton voisin, mais ne recouvre par le tracé de l'ancienne route qui menait à Fribourg, l'actuelle rue des Moulins. Enfin, la rue Gutenberg honore l'implantation de l'imposante imprimerie Klausfelder à l'extrémité nord-est de cette voie.

Au même moment, en 1901, une enquête est menée dans l'ensemble de la ville sur les conditions de logement, sur le modèle du fameux rapport établi par André Schnetzler à Lausanne en 1894⁸. Cette enquête conclut que la situation est meilleure que dans d'autres villes comparables. Elle constate cependant une certaine pénurie de logements bon marché et une suroccupation de ceux-ci. Par exemple, sur l'ensemble de la ville, seule la moitié des appartements bénéficie d'un séjour du type salon. Sinon, par ailleurs, toutes les pièces remplissent une fonction de première nécessité (coucher, cuisine, etc.).

Les conclusions de ce rapport ont certainement pour conséquence de modifier l'idée que les autorités se font de la forme que doit prendre le développement de la ville. En ce qui concerne le quartier de Plan-Dessus du moins, se produit un retournement complet de sa planification. En 1904, le Conseil municipal fait abroger le plan de construction qu'il avait mis en œuvre quatre ans auparavant au motif d'une nouvelle conception urbanistique⁹. Il soutient que la formation d'un quartier à forte densité doit être évitée, pour des raisons d'hygiène et d'esthétique. Les contraintes posées auparavant à l'implantation des bâtiments amènent à la constitution de cours fermées, lieux redoutés par les autorités parce qu'ils échappent à tout contrôle. Il faut au contraire encourager la création d'espaces libres et de jardins. De fait, avec la suppression du règlement spécifique sur les constructions à Plan-Dessus, c'est le plan général d'extension de la Ville qui s'applique.

⁵ « Règlement spécial sur la police des constructions nouvelles à élever en Plan-Dessus en amont de la gare aux marchandises », préavis du Conseil municipal, 16.03.1900 ; pvM 15.11.1901, 29.11.1901.

⁶ INSA, p. 450.

⁷ *Zoom sur mon quartier*, Archives communales de Vevey et Musée historique, 2016.

⁸ SCHNETZLER, André, *Enquête sur les conditions du logement*, Lausanne : imprimerie Lucien Vincent, 1896 ; VON DER AA, Aug. (dir.), *Ville de Vevey. Enquête sur les conditions du logement. Année 1900. Rapport présenté à la Municipalité de Vevey*, Vevey, 1901.

⁹ Préavis du Conseil municipal, 19.8.1904.

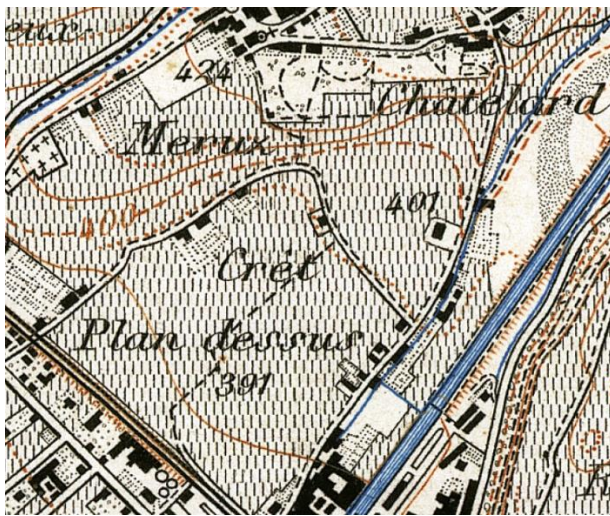


Fig. 2. Plan-Dessus en 1870.



Fig. 3. Plan-Dessus en 1893. En rouge, le futur emplacement de la place Robin.

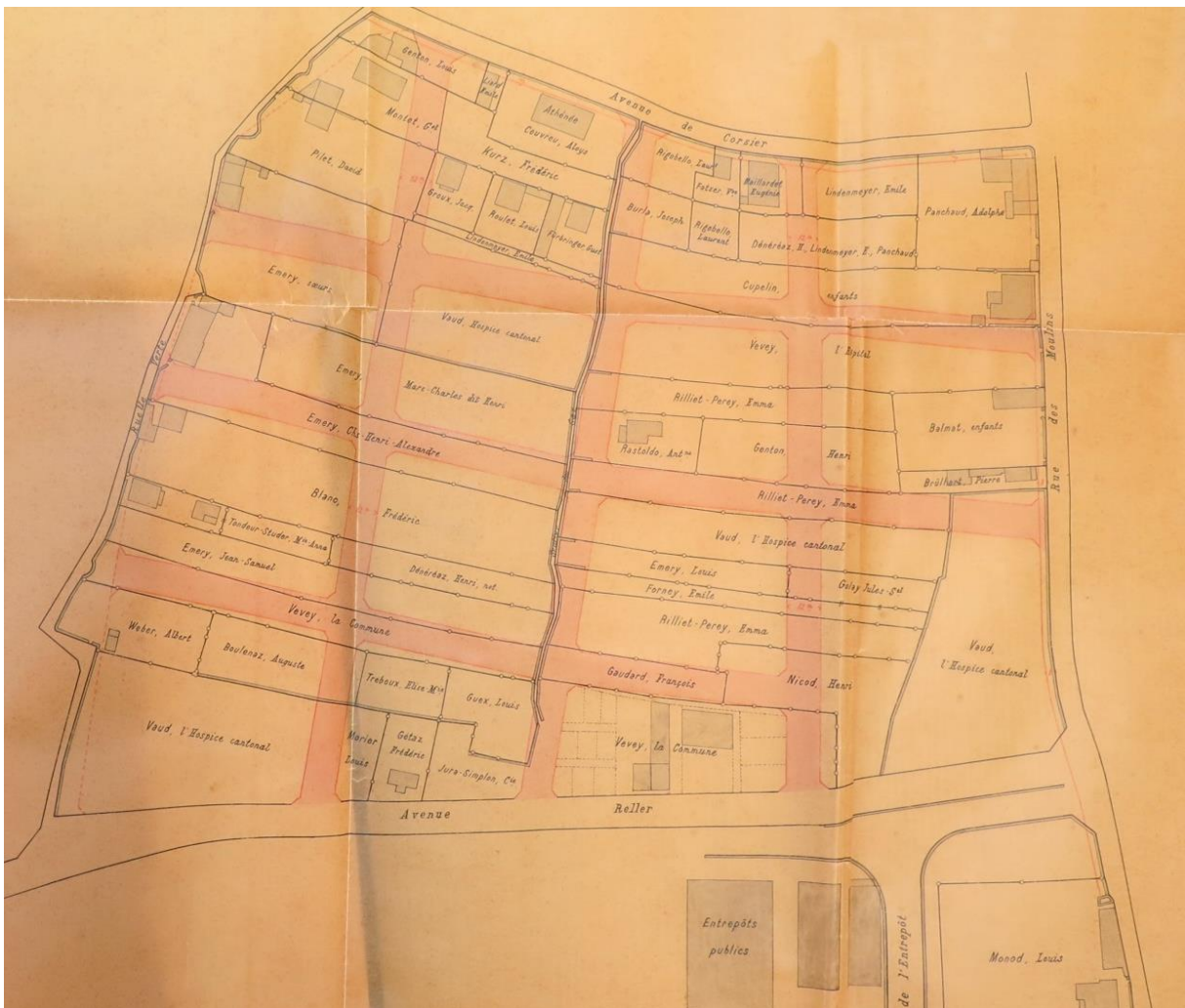


Fig. 4. « Projet de routes à Plan-Dessus », sans date (certainement 1903) (AV). En rouge, les nouvelles voies à tracer.



Fig. 5. Plan-Dessus avec le tracé des voies nouvelles, vers 1905 (INSA, p. 451).

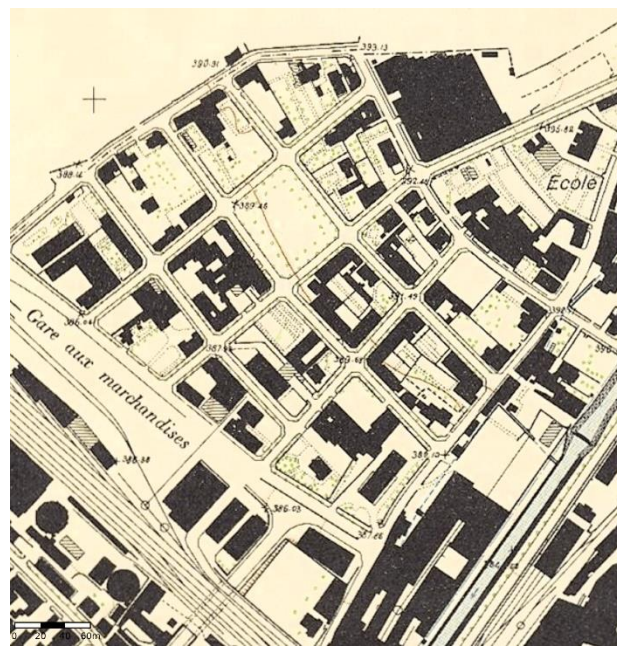
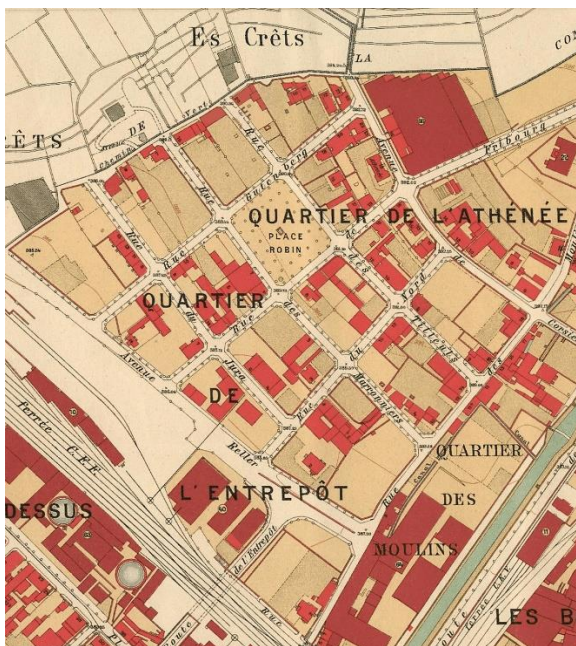


Fig. 6. Développement du quartier de Plan-Dessus, état en 1913 et en 1937. La trame établie en 1900 continue à être respectée, mais les espaces réservés entre les voies de circulation ne se remplissent que très progressivement.



Fig. 7. Plan-Dessus vers 1930 (MHV, VG3 4476).

3. Création de la place Robin

La création d'une place dans le nouveau quartier en formation est demandée par la commission du Conseil communal chargée de l'étude du projet en 1901¹⁰. Le projet accepté par le Conseil communal, il est procédé l'année suivante à l'expropriation d'un terrain d'une surface de près de 4'000 m². Avant même l'aménagement proprement dit de la place, il est effectué la plantation des arbres, en même temps que dans le reste du quartier. Un carré intérieur est formé sur la place de 18 marronniers blancs¹¹. Sur le carré extérieur, sont plantés des tilleuls argentés sur le côté nord-est, sur la rue justement appelée « Tilleuls », et des érables sycomores sur le côté nord-ouest. Le véritable aménagement de la place est réalisé en 1907¹². Il est notamment implanté au centre de la place une fontaine datant de 1876 provenant du corps de garde à la rue de Lausanne démolie en 1906 (fig. 12)¹³. Cette fontaine est dotée d'un bassin en marbre de Saint-Triphon¹⁴.



Fig. 8. La place Robin avant la plantation des arbres, vers 1906 (MHV, VG3 571a, détail).

¹⁰ pvM, 24.05.1901.

¹¹ Préavis du Conseil municipal, 21.1.1998.

¹² pvM, 17.05.1906.

¹³ pvM, 22.08.1909.

¹⁴ Préavis du Conseil municipal, 13.6.1962.



Fig. 9. La place Robin dans l'entre-deux-guerres, en été (MHV, V93 11130, détail).



Fig. 10. La place Robin dans l'entre-deux-guerres, en hiver (MHV, VG3 4084, détail).



Fig. 12. L'ancien poste de garde à l'angle de la place de la Gare et de la rue de Lausanne vers 1905 (MHV, GAR 360c, détail). On distingue derrière les colonnes du poste de garde le bassin de la fontaine transportée peu après à la place Robin.

4. Le donateur Emile Robin

Il est décidé en 1907 de donner à la place le nom d'Emile Robin (1819-1915), un philanthrope qui a fait de nombreux dons à la Commune¹⁵. Actif à Paris, Robin fait fortune dans les fleurs et les plumes artificielles. Il séjourne chaque été sur la Riviera, notamment à Chardonne et à Vevey, entre 1901 et sa mort qui survient à Paris en 1915. Pour un total de 250'000 francs de l'époque¹⁶, il fait de nombreux dons dans différents domaines, principalement destinés à la jeunesse, à des œuvres de bienfaisance ou à des sociétés locales : vêtements pour fillettes nécessiteuses, soutien aux courses scolaires et aux colonies de vacances, primes aux institutrices, différentes aides à la fanfare des cadets, à l'Asile des jeunes filles, aux Samaritains des enfants, aux églises, à la Société du sauvetage, à la Société de la Lyre, ainsi qu'aux indigents et indigentes de La Tour-de-Peilz, de Corsier, de Cully et de Chardonne. Ses œuvres de charité portent également leurs effets en France, en Espagne, au Danemark et au Portugal.

5. Aménagements et travaux d'entretien

1931 première réfection

Après l'inauguration de la place, un marché s'y tient tous les vendredis matins pendant quelques années, mais il ne semble pas avoir connu un grand succès¹⁷. En 1919, deux tilleuls ornant la place sont vandalisés à coups de hache¹⁸.

En 1931, la place bénéficie d'une première réfection. Elle reçoit un nouveau revêtement complet. Un baromètre est posé sur la colonne de la fontaine. Les panneaux indicateurs sont repositionnés. Un lampadaire est ajouté à celui déjà en place¹⁹.

1949 reconstruction du pavillon

En 1946, le Conseil communal se plaint de l'encombrement de la place sur laquelle sont stockés des camions, des caisses et des baraques militaires. Pour y répondre, l'année suivante, les baraques militaires sont démolies et les déchets évacués²⁰.

En 1949, la Municipalité décide de faire reconstruire les toilettes publiques situées à l'angle sud de la place. L'édicule actuel est considéré en trop mauvais état. Le nouvel équipement contient des WC pour hommes et pour femmes, des urinoirs et une cabine téléphonique (fig. 14)²¹.

En 1954, une station pour transformateur électrique est installée à l'ouest de la place (fig. 15) et, en 1955, une armoire de distribution téléphonique au nord-est²². En 1961, des évangélistes sont autorisés à y planter une tente pendant 15 jours²³.

¹⁵ AV, dossier 35.12.

¹⁶ Soit plus de 2.5 millions actuels (Office fédéral des statistiques, <https://lik-app.bfs.admin.ch>).

¹⁷ *Zoom sur mon quartier, op. cit.*

¹⁸ *Zoom sur mon quartier, op. cit.*

¹⁹ pvM, 11.06.1931, 18.06.1931, 25.06.1931, 14.10.1931, 25.08.1932.

²⁰ pvM, 27.07.1946, 31.03.1947.

²¹ pvM, 14.06.1949, 26.07.1949.

²² pvM, 28.09.1954, 20.09.1955.

²³ pvM, 10.05.1961.

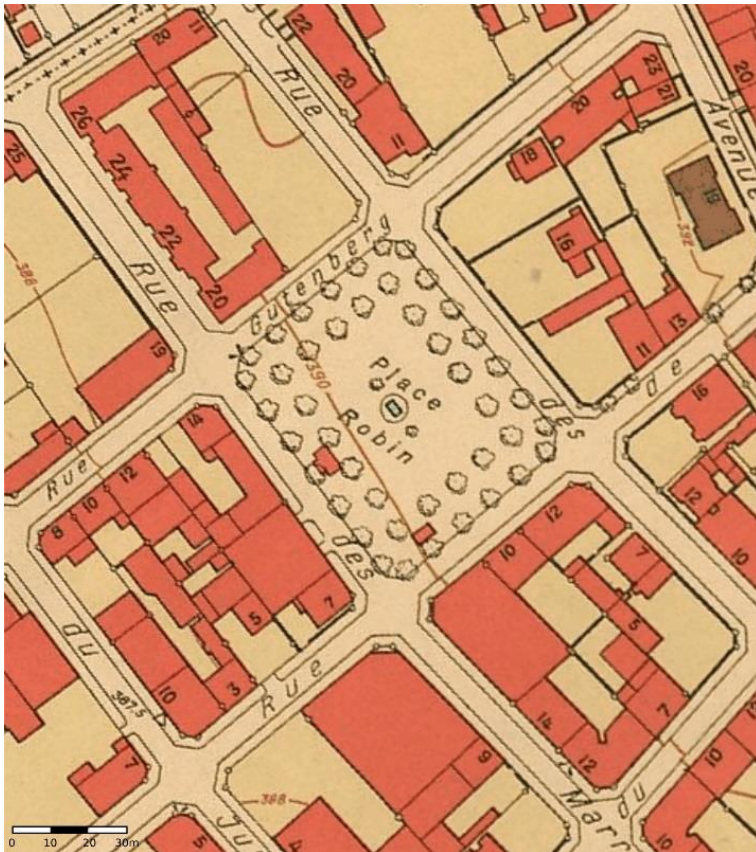


Fig. 13. La place Robin en 1955.



Fig. 14. Toilettes publiques reconstruites en 1949 au sud de la place.



Fig. 15. Station électrique construite en 1954 à l'ouest de la place.

1962 réaménagement : zones de verdure, places de jeux et places de stationnement

En 1962, la Municipalité décide de lancer un vaste réaménagement de la place. Elle constate que la population est en forte augmentation dans le quartier et qu'elle manque de verdure, notamment du fait que la place est entièrement goudronnée. En outre, elle ne comporte alors que quelques bancs et que quelques engins de jeu pour les petits enfants. Le projet entend augmenter la part de surfaces engazonnées dans la partie nord et autour de la fontaine centrale. Les jeux pour enfants doivent être

La commission du Conseil communal chargée d'étudier le projet propose d'y ajouter le remplacement de la fontaine par un bassin bas doté d'un jet d'eau, de dresser une barrière basse pour empêcher les petits enfants de courir sur le rue, d'établir au sud sur le trottoir des places de stationnement pour voitures signalées par un marquage au sol, tout en supprimant le parage dans la rue de Fribourg jusqu'à l'avenue de Corsier²⁵.

This map illustrates a residential neighborhood in Paris, France, featuring a grid of streets and buildings. The map is color-coded with red and yellow buildings. A central green area is labeled 'Place de la République'. A dashed line indicates a proposed pedestrian route. A scale bar at the bottom left shows distances from 0 to 30 meters.

²⁴ pvM, 06.02.1962, 12.06.1962 ; préavis du Conseil municipal, 13.06.1962, 22.06.1962.

²⁵ « Rapport de la commission du Conseil communal, AV, dossier 42.47, 22.08.1962.

²⁶ PV des séances du Conseil communal, 07.09.1962 ; pvM, 16.05.1964, 10.11.1964.

²⁷ Préavis du Conseil municipal, 21.1.1998.

²⁸ pvM, 04.10.1966.



Fig. 17. Le nord-est de la place en 1971 après les aménagements de 1964 (MHV, Direction des travaux, 3982). A cette occasion, le nombre de jeux pour enfants a été augmenté et des barrières ont été posées pour les protéger de la circulation.



Fig. 18. Gabarits pour la fontaine déplacée de la place Robin à la rue du Conseil, 1964 (MHV, Direction des travaux, 3637, détail).



Fig. 19. Fontaine déplacée de la place Robin à la rue du Conseil en 1964 (MHV, Direction des travaux, 1973, 4161, détail).

1972 réfection du sol

En 1972, une pétition demande la réfection des trottoirs. La Municipalité y répond aussitôt en faisant refaire le tapis bitumineux des trottoirs et du sol de la place²⁹.

1982 nouvel éclairage

En 1982, l'éclairage public est rénové et étendu. Deux ans plus tard, le front sud de la place est reconstruit³⁰. La Municipalité pose comme condition que les nouveaux bâtiments ne dépassent pas quatre niveaux et qu'ils soient implantés en ordre contigu³¹.

1991 projet d'aménagement reporté

En 1989, apparaît un nouvel acteur important pour l'évolution de la place et du quartier. En effet cette année-là est fondée l'association APERO (Association Pour les Environs de la Place Robin), ouverte à tout le monde, qui se donne pour but la défense des intérêts des habitants et des habitantes du quartier par la création d'événements (fêtes de quartier, tournois de sports, concerts, bals, marchés aux puces), la gestion d'une maison de quartier et le lancement d'un journal³². Cette association est toujours active aujourd'hui.

En 1990, une pétition comportant 98 signatures demande le retour de la fontaine déplacée à la rue du Conseil. La Municipalité y répond que ce retour est impossible pour des raisons techniques (le bassin est fendu et ne peut être déplacé), mais qu'une étude est lancée pour l'installation d'une nouvelle fontaine dans le cadre d'un réaménagement complet de la place³³. L'année suivante, les autorités présentent à la population un projet de réorganisation complète de la circulation dans le quartier, mais le projet est si mal reçu que la Municipalité renonce à tout réaménagement³⁴.

1996 nouveau projet d'aménagement

En 1996, la Municipalité revient à la charge avec un nouveau projet de réaménagement, fondé sur l'idée de rétablir au maximum l'aspect originel de la place. Ce principe s'applique en particulier à la gestion des plantations d'arbres. Un premier constat établit la nécessité de remplacer tous les arbres à court terme en raison de leur état sanitaire. Ceux qui se trouvent sur les rues Gutenberg, Marronniers et Fribourg, présentent un état très préoccupant. Trois arbres ont été abattus peu de temps auparavant sans être remplacés. Un autre arbre est déclaré mort. Trois autres sont considérés comme dangereux pour le public. Les marronniers dans le carré intérieur de la place peuvent être maintenus, à l'exception de trois d'entre eux à remplacer à court terme.

En conséquence, les services de la Ville proposent de retrouver le schéma d'origine en supprimant quelques arbres sur les trottoirs extérieurs des rues Gutenberg et Tilleuls, et de ne recourir qu'aux marronniers comme essence unique, à l'exception des tilleuls sur la rue des Tilleuls. Pour assurer cette cohérence d'ensemble, il y aurait lieu de transplanter dans un autre quartier quelques magnolias et

²⁹ pvM, 11.07.1972, 18.07.1972.

³⁰ pvM, 08.05.1982.

³¹ pvM, 07.06.1984.

³² AV, dossier 42.47.

³³ pvM, 04.05.1990.

³⁴ pvM, 25.01.1991, 01.03.1991, 14.06.1991.

deux tilleuls qui ne se trouvent pas sur la rue du même nom. En outre, il faudrait reconstituer des surfaces poreuses en faveur des plantations (fig. 21).

Par ailleurs, il serait possible de rétablir un point d'eau au centre de la place sous la forme d'une fontaine dotée d'un bassin d'occasion, en pierre du Jura, de plan circulaire et d'un diamètre de 2 m (fig. 20). Le reste du mobilier devrait s'inspirer de celui installé en 1900. Il faudrait cependant compléter les jeux d'enfants (par un « château multifonctionnel » et des « jeux d'inertie »). Dans tous les cas, le terrain de football nécessite des réparations.

A plus grande échelle, le trafic dans le quartier serait modéré à 30 km/h. Cette limitation de vitesse serait rappelée par un marquage au sol, fait de carrés peints de 7 m x 7 m, placé aux quatre angles de la place. Des passages piétonniers seraient créés sur les quatre rues bordant la place. A cet endroit, la chaussée subirait un rétrécissement.

Compte tenu de l'ampleur des investissements, les travaux seront réalisés au gré des différentes phases d'entretien³⁵.

Ce projet reçoit un accueil très défavorable de la part du Conseil communal. Dans le rapport de la commission en charge de son étude, il lui est reproché d'avoir été élaboré sans consultation préalable auprès des usagers et des usagères de la place, des propriétaires, des commerçants et des commerçantes, ainsi qu'auprès des membres de l'APERO. Le parti pris général du projet, qui consiste à reconstituer l'aspect originel de la place, ne suscite pas l'adhésion du Conseil, en particulier concernant le choix des arbres. L'idée de déplacer les magnolias par exemple provoque une totale incompréhension³⁶.

Par conséquent, les travaux de réaménagement se réduisent au minimum indispensable : réfection des trottoirs et du terrain de football, remplacement des marronniers moribonds, pose d'un panier de basket-ball, installation d'un bac à sable clos par une barrière pour éviter les déjections canines³⁷.



Fig. 20. Projet de réaménagement de la place (AV, dossier 42.47, 21.1.1998).

³⁵ pvM, 31.05.1996, 19.12.1997 ; préavis du Conseil municipal, 21.01.1998.

³⁶ Rapport de la commission du Conseil communal « Modération de la circulation à la place Robin, renouvellement des arbres d'avenues et mise en place du mobilier urbain », 24.03.1998, 16.04.1998.

³⁷ *Zoom sur mon quartier*, op. cit.

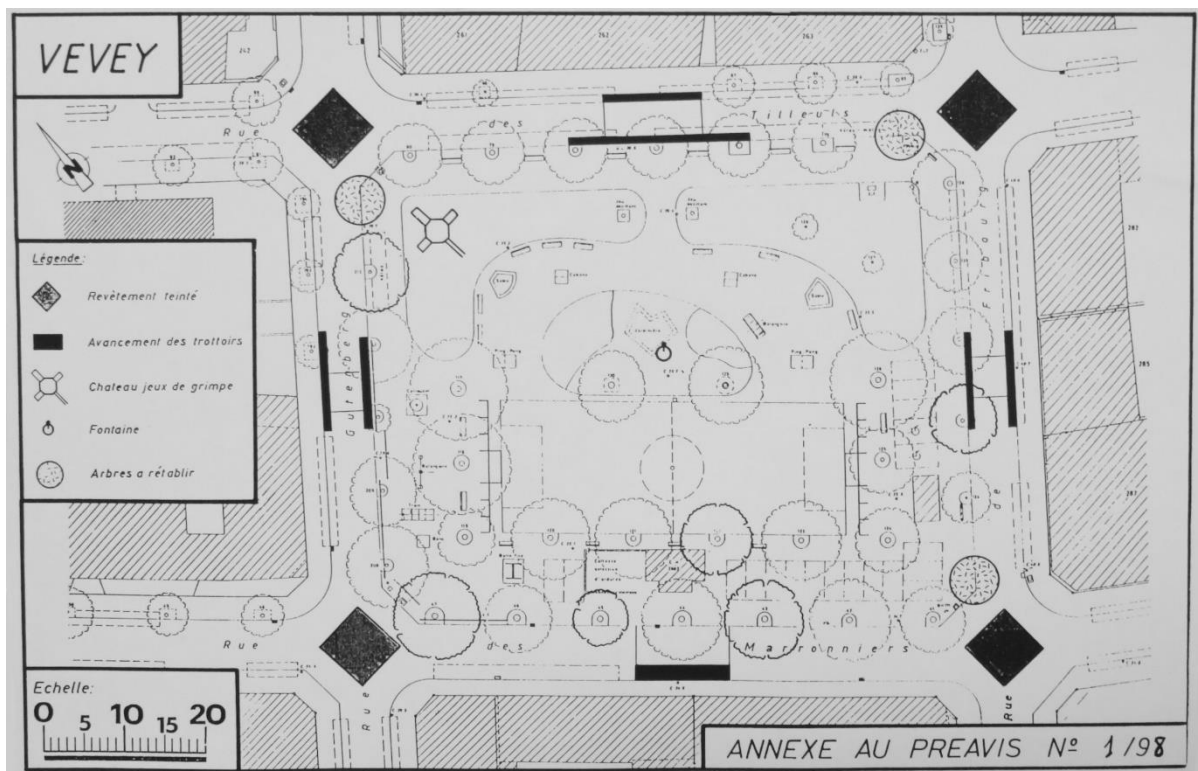


Fig. 21. Projet de réaménagement de la place (AV, dossier 42.47, 21.1.1998).

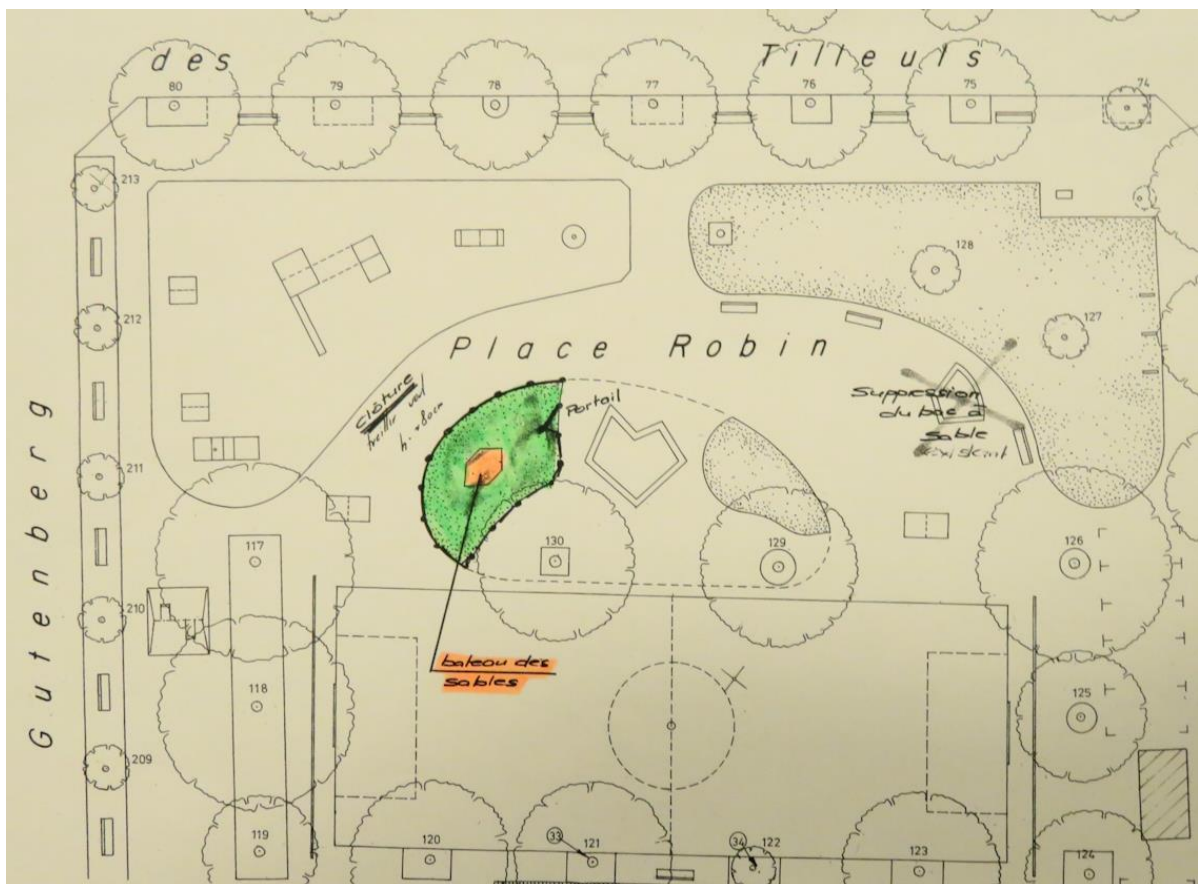


Fig. 22. Projet de réaménagement de la place (AV, dossier 42.47, 21.1.1998).

Les années 2000 et 2010 ne connaissent pas d'événement marquant si ce n'est une pétition en 2006, comportant 30 signatures, se plaignant de l'excès de déjections canines, l'installation en 2007 d'une armoire électrique au sud-est de la place à l'usage d'activités temporaires, la proposition en 2009 de la part de l'APERO d'équiper le centre de la place d'un jet d'eau (fig. 23), de la pose en 2015 d'une plaque à la mémoire d'Emile Robin, de la rénovation en 2017 des toilettes publiques décorées par un artiste-peintre (fig. 14 et 15) et, la même année, l'organisation par la Ville d'un atelier participatif sur le développement du quartier³⁸.

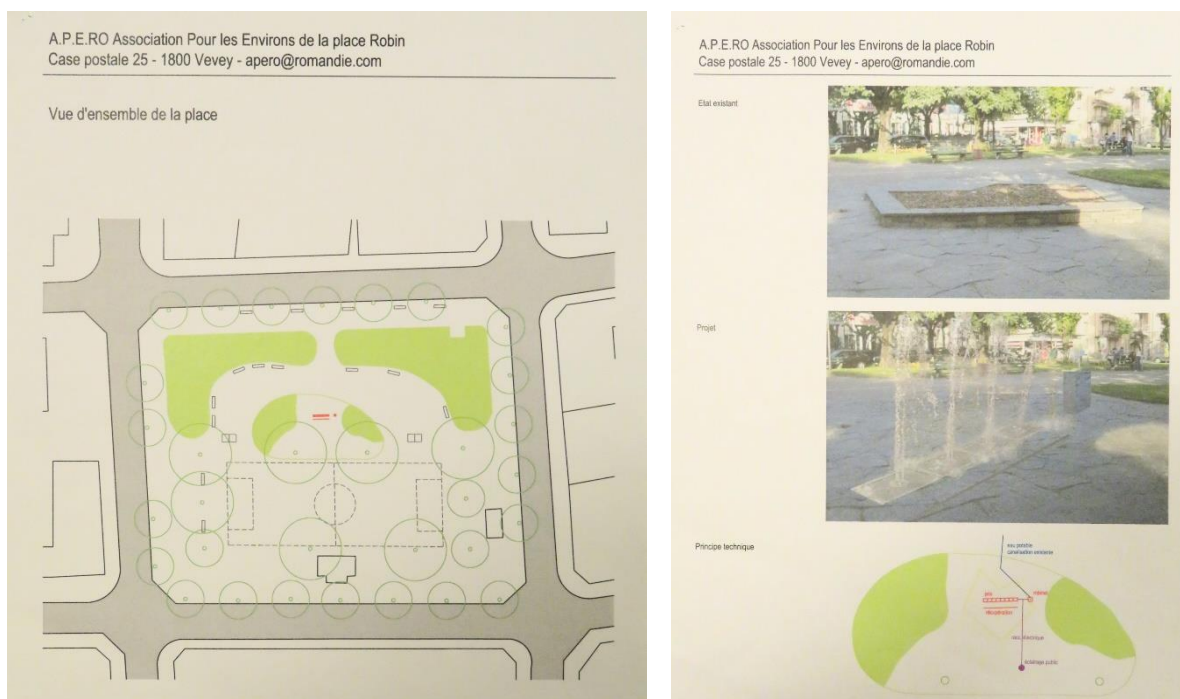


Fig. 23. Projet d'aménagement proposé par l'APERO en 2009 (AV, dossier 42.47).

³⁸ AV, dossier 42.47, 24.06.2006 ; pvM, 08.03.2007 ; AV dossier 42.47, 2009 ; *Zoom sur mon quartier, op. cit.* ; pvM 12.07.2017 ; AV, dossier 42.47, 29.11.2017.

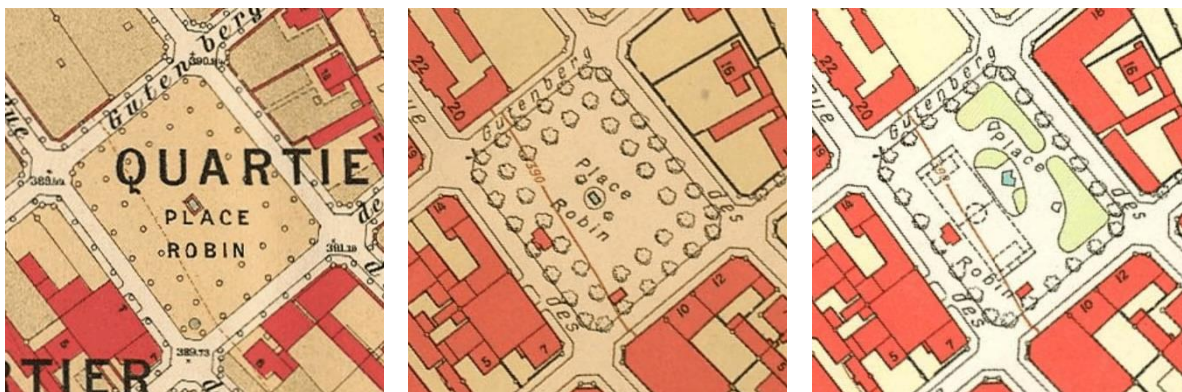


Fig. 24. La place Robin en 1913, en 1955 et en 1967.

6. Evolution de la place Robin, 1907-2023

Les trois moments les plus marquants dans l'histoire de la place sont constitués par sa création en 1907, la construction de WC et d'un transformateur électrique en 1949-1954 et un réaménagement complet en 1964 (fig. 24).

A son origine, la place adopte les caractéristiques d'un « square ». Etymologiquement, le terme désigne un espace de forme carrée. Il est historiquement lié à l'Angleterre du XVIII^e siècle qui aménage des espaces arborisés dans les villes. Il se diffuse en France principalement lors des transformations du vieux Paris par le baron Haussmann sous le Second Empire. C'est certainement le type parisien qui a servi de modèle direct à la place de Vevey, par le recours à une grande rigueur géométrique. Celle-ci se manifeste dans la répétition systématique de voies de circulation et d'allées d'arbres pour entourer l'espace central sur les quatre côtés, le mettant ainsi à distance des bâtiments. L'installation d'une fontaine au centre renforce la double symétrie d'ensemble.

Les travaux de 1949 et de 1954 n'apportent pas de modifications majeures, si ce n'est qu'ils amènent deux constructions en dur sur la place, relativement volumineux par rapport à la surface générale. En outre, la rangée d'arbres la plus extérieures, au-delà des voies de circulation et au pieds des bâtiments, a été supprimée, certainement en raison de plusieurs reconstructions qu'a connu le pourtour de la place.

En 1964, une grande transformation est opérée par la division de la place en deux parties presque égales. La première au nord-est est dédiée à la verdure et aux petits enfants par la présence de jeux fixes. La deuxième au sud-ouest est presque entièrement consacrée à un terrain de football qui s'adresse à des enfants plus âgés. Cette répartition domine encore aujourd'hui dans la distribution de la place, même si de nombreux éléments épars sont venus s'y ajouter.



Fig. 25. La place depuis l'angle nord.



Fig. 26. La place depuis l'angle est.



Fig. 27. La place depuis l'angle sud.



Fig. 28. La place depuis l'angle ouest.



Fig. 29. Vue aérienne actuelle (geo.vd.ch).

7. Etat actuel

Aujourd'hui, il est difficile de percevoir le dessin donné à la place à son origine par les plantations d'arbres (fig. 29). Les alignements extérieurs ont complètement disparu, à l'exception de deux arbres planté à l'angle de la rue des Tilleul et de la rue de Fribourg. A l'intérieur de la place, il ne reste plus aucune double rangée complète. Enfin, deux arbres se dressent au milieu de la place sans lien avec le plan originel (fig. 27 et 28). Ils ont certainement été plantés en 1964 lorsqu'on a souhaité marquer la séparation entre les deux moitiés de l'espace.

Les essences d'arbres sont également très diverses, bien que les marronniers et les tilleuls soient en majorité. Cette disparité aurait pu être corrigée avec le projet de 1996, mais cette ambition s'est heurtée à de fortes oppositions. En outre, les arbres actuels ont des tailles et visiblement des âges différents, ce qui augmente l'impression de disparité.

Par ailleurs, depuis l'origine, mais surtout depuis les années 1960 et dans une période récente, de nombreux équipements se sont multipliés, sans aucune cohérence d'ensemble, de style et d'implantation (fig. 31-44). L'exemple le plus marquant de cette disparité est constitué par les lampadaires qui présentent pas moins de quatre formes différentes (fig. 30).



Fig. 30. Différents types de lampadaires présents sur la place.

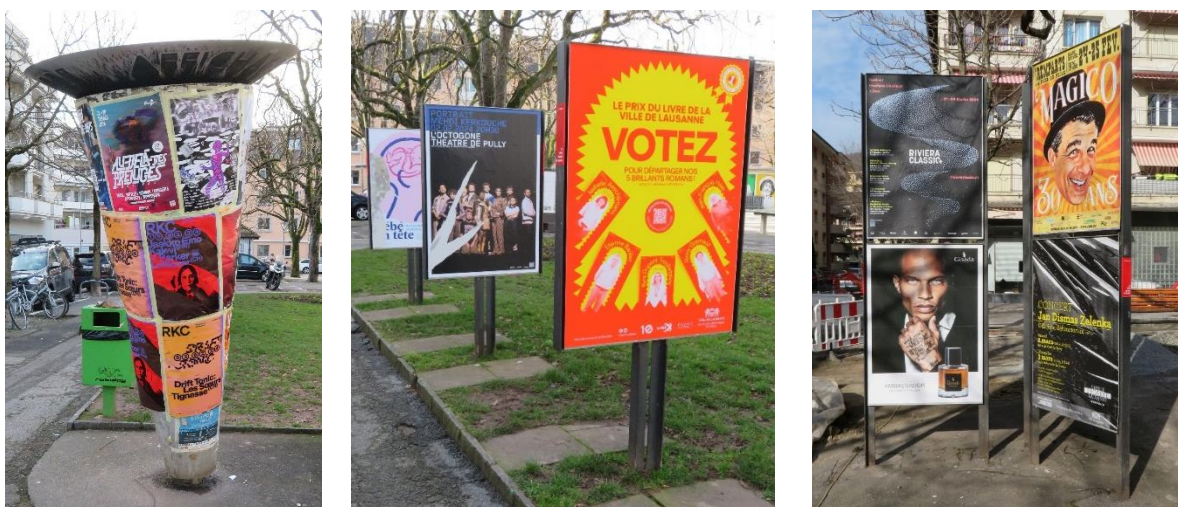


Fig. 31. Supports d'affichage.



Fig. 32. Supports d'affichage.



Fig. 33. Mobilier urbain.



Fig. 34. Signalétique.



Fig. 35. Point d'eau central, en remplacement de l'ancienne fontaine.



Fig. 36. Jeux pour enfants.



Fig. 37. Jeux pour enfants.



Fig. 38. Equipement de sport.



Fig. 39. Equipements de sport (football et basketball).



Fig. 40. Equipements pour vélos.



Fig. 41. Contenants.



Fig. 42. Contenants.



Fig. 43. Boîtiers.



Fig. 44. Boîtiers.

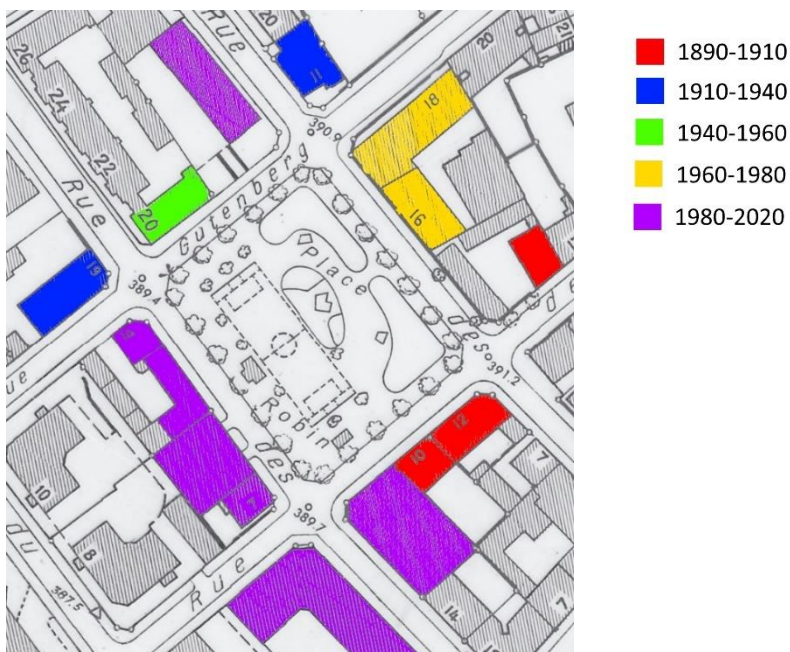


Fig. 45. Périodes de construction.

8. Environnement

S'ils respectent en grande partie les alignements, les bâtiments entourant la place possèdent des hauteurs et des volumétries très variées. A première vue, ils affichent sur leur façade des styles et des années de construction également très différents. Il en découle de manière générale un aspect très hétéroclite, que n'unifie même pas une ligne de faite commune.

L'examen des périodes de construction des différents bâtiments permet de constater qu'elles s'étendent de l'époque de la création du quartier (café de l'Avenir, rue de Fribourg 11, 1895, fig. 47) aux années les plus récentes, en passant par l'entre-deux-guerres, les années 1950 et les années 1960 (fig. 45). Cette diversité contribue à l'aspect disparate de l'entourage de la place.



Notes objets article 8 RLPrPCI

- 1: Objet d'intérêt national dont le classement comme monument historique est en principe requis
- 2: Objet d'intérêt régional pour lequel une mesure de protection est en principe requise
- 3: Objet d'intérêt local ayant une importance au niveau communal
- 4: Objet bien intégré et/ou objet n'étant pas nécessairement bien intégré, mais présentant néanmoins un intérêt du point de vue patrimonial
- 5: Objet présentant des qualités et des défauts
- 6: Objet sans intérêt
- 7: Objet dérangeant, altère le site
- sans note: Objet recensé mais pas évalué
- sans fiche, sans note: Objet non recensé

Fig. 46. Recensement architectural du canton de Vaud (recensementarchitectural.vd.ch).

Le recensement architectura du canton de Vaud rend compte de l'aspect disparate du quartier par une grande variété des valeurs attribuées (fig. 46). Il faut en outre remarquer que ces valeurs sont peu élevées, ne dépassant pas l'intérêt local et que directement autour de la place seul un petit nombre de bâtiments a été jugé digne d'être recensé. Cependant, les dernières modifications apportées à ce recensement datent déjà de 2014 et, aujourd'hui à l'occasion de sa révision, les valeurs attribuées seraient certainement plus hautes et le nombre de bâtiments recensés certainement plus élevé tant ces dernières années l'approche du patrimoine du XX^e siècle s'est enrichie d'un intérêt nouveau.



Fig. 47. Le café de l'Avenir et sa terrasse, rue de Fribourg 11, 1895, le plus ancien bâtiment situé sur les bords de la place, recensé en note 4, aujourd'hui maison de quartier.



Fig. 48. Immeuble rue de Fribourg 10, 1909, Hermann Lavanchy architecte (à droite), et immeuble rue de Fribourg 12, 1909, Laurent Rigobello entrepreneur (à gauche). Le bâtiment à l'intersection de deux rues est doté d'un pan coupé en conformité avec le règlement de quartier. Recensés en note 4, ces deux bâtiments recevraient certainement aujourd'hui la note 3.



Fig. 49. Immeuble rue des Tilleuls 16, 1970, non recensé, serait certainement aujourd'hui évalué en notes 4 ou 3.



Fig. 50. Immeuble rue des Marronniers 20, 1955, non recensé, serait certainement aujourd'hui évalué en notes 4 ou 3.



Fig. 51. Immeuble rue des Marronniers 19, 1920, non recensé, serait certainement aujourd'hui évalué en note 3. Le pan coupé est ici remplacé par une sorte de rotonde.



Fig. 52. Immeuble rue des Marronniers 11, 1997. Comme en face, l'angle reprend le motif du pan coupé amorti par des demi-cercles.



Fig. 53. Immeuble rue des Marronniers 3, 2020. L'angle reprend le motif du pan coupé prévu par le règlement de 1900.



Fig. 54. Immeuble rue de Fribourg 8, 2015. L'angle reprend le motif du pan coupé prévu par le règlement de 1900.

9. Conclusion

Créée en 1907, en même temps que le quartier de Plan-Dessus, qui n'était alors occupé que par des parchets de vigne, la place Robin possède une surface de près de 4'000 m² et un plan de forme carrée dont les angles correspondent approximativement aux quatre points cardinaux. Il lui est donné l'aspect d'un square réservant un grand espace dégagé en son centre entouré sur les quatre côtés des voies de circulation qui longent les constructions. Un triple alignement d'arbres, le long des bâtiments et une double rangée à l'intérieur du carré, souligne la régularité du dessin, ainsi qu'une fontaine placée en plein centre. A l'origine, les plantations sont principalement constituées de marronniers, à l'exception de la rue des Tilleuls qui reçoit des essences du même nom. La place est baptisée du nom d'un généreux donateur, Emile Robin, un villégiateur ayant soutenu des œuvres sociales nombreuses et variées dans la région.

Les principales modifications que subit la place ont lieu en 1949 et 1954 avec la construction de toilettes publiques au sud et d'un transformateur électrique au sud-ouest, ainsi qu'en 1964 avec la division de la place en deux parties, l'une au nord réservée aux petits enfants (place de jeux, zones de verdure) et l'autre au sud dédiée aux adolescents et adolescentes avec un terrain de football. Depuis lors, la place n'a pas connu de réaménagement global, malgré un important projet de restauration présenté en 1996, finalement abandonné dans ses ambitions les plus grandes en raison des oppositions qu'il a suscitées.

Aujourd'hui, la place présente un aspect très disparate en raison de l'hétérogénéité des plantations (variété des essences, des âges, des tailles ; ruptures des alignements), ainsi que du fait de l'accumulation et de la diversité des équipements dans leur âge et leur style. Dans une perspective historique, il se serait souhaitable pour lui rendre un aspect plus esthétique que les plantations soient restituées dans leur alignements d'origine. La perception d'ensemble gagnerait aussi beaucoup à ce qu'il ne soit conservé que les équipements indispensables, qu'ils soient implantés de manière harmonieuse et qu'ils présentent tous une forme d'unité qui soit dictée par l'existant inamovible (les toilettes publiques par exemple).

10. Abréviations

AV : Archives communales de Vevey

INSA : NEUENSCHWANDER, Joëlle, *INSA. Inventaire suisse d'architecture. 1850-1920. Vevey*, vol. 9, Berne : la Société d'histoire de l'art en Suisse, 2003

MHV : Musée historique de Vevey

pvM : procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la ville d Vevey

11. Bibliographie

Sources

Archives communales de Vevey

Dossier 35.12 Donation Robin

Dossier 42.01 Plan-Dessus

Dossier 42.47 Place Robin

Plans et photos historiques

Préavis et rapports au Conseil communal

Procès-verbaux des séances du Conseil municipal

Musée historique de Vevey

Fonds iconographiques

Etudes

NEUENSCHWANDER, Joëlle, *INSA. Inventaire suisse d'architecture. 1850-1920. Vevey*, vol. 9, Berne : la Société d'histoire de l'art en Suisse, 2003.

Recensement architectural du canton de Vaud.

Zoom sur mon quartier, Archives communales de Vevey et Musée historique, 2016.